

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFERIEURE

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

et des Associations Viticoles, Maraîchères, Horticoles et Avicoles affiliées

TELEPHONE 141.95 - 157.42
Chèques Postaux Nantes 6.015



BOUILLEURS DE CRU : Le Congrès national des bouilleurs de cru se tiendra le 2 octobre, à Argentan (Orne). Il coïncidera avec la clôture de la Semaine agricole de l'Orne.

MOTOCULTURE MARAICHÈRE : Les journées de motoculture maraîchère de Monthléry (Seine-et-Oise) auront lieu les 9 et 10 octobre. Elles comporteront une exposition et des démonstrations pratiques d'outillage pour les productions légumières, maraîchères et fruitières.

PROCHAIN CONTINGENT : La « France Militaire » annonce que l'appel de la prochaine classe aura lieu les 20, 21 et 22 octobre prochains.

LA TREILLE DU ROI : La vente du raisin de la fameuse Treille du Roi, à Fontenille, a eu lieu aux enchères, dimanche dernier. Trente-sept caisses de dix kilos et quinze corbeilles de cinq kilos rapportèrent 112 fr. 50, soit un prix moyen de 18 francs le kilo.

UN CHEVAL PHÉNOMÈNE : M. Pacchiana, à Longué (Maine-et-Loire), possède une pouliche phénomenale, âgée de cinq mois. Elle a cinq pattes. Ce qui ne l'empêche pas de galoper et de courir sans aucune gêne. Son cinquième sabot est ferré comme les quatre autres.

LES ETATS-UNIS possèdent plus de trois cent quatre-vingt-dix millions d'hectares de terres, considérées comme cultivables. Ils en utilisent environ un tiers, soit cent trente millions d'hectares. Or, d'après M. Hyde, secrétaire de l'Agriculture, cette superficie devrait être réduite de douze à seize millions d'hectares, pour enrayer la surproduction.

Société des Courses de Nantes

Dates des prochaines réunions :

Dimanche 9 octobre
Prix du Conseil général (trot monté), 8.700 fr. — Prix de l'Espérance (au galop), 10.000 fr. — 2^e Prix de la Société d'Encouragement (au galop), 18.200 fr. — Prix de la Lombarderie (haies), 15.000 fr. — Grand Cross-Country National, 16.000 fr.

Dimanche 23 octobre
Prix des Sulkys (trot attelé), 10.000 fr. — Prix de la Jonnelière (au galop), 14.000 fr. — Prix de Province (au galop), 19.500 fr. — Prix de Briord (steeple-chase), 15.000 fr. — Prix de Paimpont (cross), 10.000 francs.

Les courses commencent à 13 h. 30.

Un grand Procès d'Assurances Sociales

Nous nous bornerons à un simple exposé des faits :

Mme veuve Goudeau, fermière, employait dans son exploitation une jeune fille mineure, Mlle Cr... Ni Mme Goudeau, ni le père de Mlle Cr... n'avaient rien fait concernant l'immatriculation aux assurances sociales. Mlle Cr... ayant dû être opérée de l'appendicite, le père de cette dernière allaqua Mme Goudeau, lui demandant de payer le montant de l'opération et des frais connexes dont le chiffre s'élevait à la somme de 1.785 francs.

Les parties s'étaient respectivement pourvues d'un avocat.

M. le Juge de paix de Vendôme, se basant sur des principes de droit et de jurisprudence, se prononça pour la « responsabilité partagée » et fixa à la moitié la somme à payer par chacune des parties.

L'importance d'un tel jugement n'échappera à aucun de nos lecteurs.

Le Blé en 1933

Dans notre dernier Bulletin, nous parlâmes de la statistique et du marché national. Nous avons constaté un fait. Chaque fois que notre moisson semblera dépasser de 7 à 8 % les quantités prévues pour la consommation normale de l'année, à moins de modifications tout à fait improbables du marché mondial, nos cours auront tendance à descendre au-dessous des prix de 140-150 francs. Ces prix, nous les estimons nécessaires à la rémunération équitable de nos peines et de nos risques.

Un autre fait. En Loire-Inférieure, d'après l'enquête faite par la Chambre d'Agriculture, la culture d'un hectare de froment coûte entre 2.200 et 2.300 francs. Avec du blé à 110 francs les 100 kilos, ne faut-il pas 20 quintaux pour couvrir les frais ? Précisément c'est cette année le rendement moyen du Pays. Dans l'ensemble, au cours actuel, nous ne sommes donc pas payés. Seuls le sont ceux qui ont pu dépasser cette moyenne.

Voici l'époque des couvrailles. Les premiers labours sont en voie d'exécution. Semer ou ne pas semer. Qu'allons-nous faire ?

La solution est simple. M. de la Pallice, ou bien notre ami Maître Jeannot, nous la souffleront. Il faut faire 25 quintaux pour en avoir 5 de bénéfice ! Ce n'est pas plus malin que cela. Tout de même ! A la lecture de notre expérience, ne pouvons-nous pas assouplir l'économie de nos exploitations aux dures exigences des temps présents ? Augmenter le rendement à l'hectare, diminuer le prix de revient du quintal récolté sans pour cela modifier l'équilibre général de nos fermes ; cela est-il possible ?

Un axiome que tous les praticiens approuveront. Aujourd'hui, où tout est si cher, il est certain que mauvaises cultures, petits rendements ne paient plus. Quelle qu'elle soit, la mise à terre d'un hectare de froment comporte des frais fixes ; de frais que l'on ne peut ni éviter ni amoindrir. Façons, minimum d'engrais, semences, acides, moisson, battage, sont toujours les mêmes et incompressibles.

Pour obtenir les hauts rendements nécessaires, il est indispensable de ne cultiver le blé que dans les terres qui peuvent le donner, et d'y accumuler tous les soins que nous enseigne la technique moderne. Nous récolterons autant et à meilleur compte.

La protection du Marché du Blé et des Céréales secondaires

M. le Président de l'Assemblée des Présidents des Chambres d'Agriculture a adressé, le 16 septembre, la lettre suivante à M. Abel Gardey, ministre de l'Agriculture :

« Monsieur le Ministre,
« Je viens vous remercier de m'avoir permis de vous exposer, ce matin, la situation grave du marché des céréales et, en particulier, des céréales secondaires. Laissez-moi vous confirmer cet exposé et vous dire avec la force qu'exigent les circonstances et la pleine conscience de mes responsabilités, combien il est nécessaire que, dans un délai aussi bref que possible, satisfaction soit donnée aux vœux formulés par l'Assemblée des Présidents des Chambres d'Agriculture, d'accord avec les Associations agricoles et l'Association générale des Producteurs de blé en particulier.
« La réalisation immédiate de ces vœux constituerait, à notre avis, un des meilleurs moyens d'arrêter la baisse désastreuse des cours qui éprouve si durement la culture.
« Vous remerciant de votre accueil, je vous prie... »

Le Président,
Signé : Joseph FAURE.

leur compte. L'avenir est à la culture très bien faite.

Mieux vaut 5 hectares soignés et une moisson de 150 hectos, que 7 hectares quelconque et une récolte de 160.

Comment arriverons-nous à ce résultat ?

D'abord par le choix du terrain. Le blé aux cours actuels ne peut pas payer son homme sur les fonds insuffisants. On lui réservera sur la ferme les seules terres de qualité, affectant à d'autres plantes, ou même à la prairie temporaire, celles qui ne répondent pas aux dures exigences de l'économie actuelle. Dans notre région de polyculture, la chose est possible.

Sur ce terrain, on accumulera tous les soins, travaux et dépenses. Comme nous disais il y a quelques jours un praticien qui calcule bien : « L'engrais et la sueur de journalier sont trop cher pour les risquer n'importe où ».

Et voici quel peut être le résultat. Un de nos amis du Comité de Vertou nous en a fourni cet exemple.

La rotation normale des sols de son petit domaine, lui fait emblaver chaque année 1 ha 1/2. Aux semences 1931 il n'en fit qu'un. Il jugea insuffisante la qualité de terre de son reste. Sur cette surface réduite, riche d'une vieille fumure décomposée, légèrement chaulée, après 2 labours, enfouissement de 250 kilos de cyanamide et de 600 kilos de phosphates Algérie, il sema un blé hybride 23 de la sélection génétique de l'Ecole de Grignon. Au printemps, 100 kilos de nitrate, en juillet moisson de 50 hectolitres d'un blé du poids spécifique 76 ! Moyen chez les voisins les meilleurs, 30 hectos.

Pour tenir durant la période d'avisement des cours du blé, qui est à redouter, quitte à diminuer les surfaces totales réservées à cette noble céréale, faisons de l'agriculture intensive. Nous récolterons autant, nous dépenserons moins, nous gagnerons davantage.

Telle doit, à notre modeste avis, être la sage économie de la culture, le véritable « Message des champs » que nous allons emblaver en octobre 1932.

DE CAMIRAN,
Président du Syndicat des Agriculteurs de la Loire-Inférieure.

Par décret du 16 septembre, publié au « Journal Officiel » du 17 septembre (p. 10164 et 10165), le Gouvernement a relevé : à 40 francs par 100 kilos brut le tarif minimum des droits de douane applicables à l'avoine, au seigle et au maïs en grains ; le tarif minimum applicable aux farines est porté à 66 fr. 50 pour la farine d'avoine, à 80 fr. pour la farine de seigle et à 72 fr. les 100 kilos brut pour la farine de maïs.

Un second décret du 16 septembre (J. O. 17 septembre, p. 10167), fixe, qu'à titre exceptionnel et temporaire, l'importation de l'orge (en grains, en grains concassés et bouillages contenant plus de 10 p. 100 de farine, en farine) et des sons de toutes sortes de grains, ne pourra être effectuée que dans la limite de contingents et suivant modalités qui seront déterminées par arrêtés ministériels.

SI CHACUN D'ENTRE-VOUS PRÉSENTAIT UN ADHÉRENT, NOUS DOUBLERIONS NOS MOYENS D'ACTION ET NOUS POURRIONS RENDRE CE JOURNAL PLUS INTÉRESSANT.

Un Brin de Causette...



Septembre nous ramène chaque année, le roulement des battes, pis l'ouverture de la chasse — qu'étaient une mise en batterie — et pis les Comices, ces fameux comices cantonaux, où l'on se donne rendez-vous, qui sont une p'tite fête pour le pays...
Anhui, y a des mauvaises langues qui disent que les comices sont pu comme au'fois, qui vont en s'amincissant, qui a pu de belles bodes, de jolis détails et patati et patata, qu'en fait de bonhommes on y voye tout juste deux pelés et un tondus ! Ça c'est des ragotins inspirés p'tête ben par la jalouseté de ceusses qu'amènent point leurs animaux, ou qu'ont peur de danser en rond comme tout l'monde. Et pis quoi d'étonnant si qu'aurait un tantinet moins de grosses têtes, ou des prix qu'ont pu leur pesant d'or ? Les agriculteurs traversant une crise comme les autres, mais leurs comices tiendront le coup quand même, tant qu'il aura deux cultivateurs dans le canton !

Le Comice, c'est la tradition et c'est la fête qui faut point laisser mourir. Vous êtes ben tous de c'tavis. C'était aussi la récompense — putôt morale si vous voulez — pour ceusses qui se sont donnés du mal au long de l'année, qui marchant de l'avant et qu'hésitant point à faire des sacrifices pour leurs cultures ou leurs étables. Après avoir été à la peine, c'est ben juste, comme on dit, qui soyent à l'honneur. Si j'étais Ministe de l'Agriculture je donnerais la rosette, ou le « poireau », à tertous les pus méritants et y sont très beaux coup.

Et pis y a encore les vieux services ruraux à récompenser de leur travail et de leur fidélité. Y leur faut au moins quinze ans de service dans la même exploitation. V'là un exemple, un encouragement pour les jeunes, trop pressés de changer de place ou de s'engager dans la gen'darmie... Au lieu de « retour à la terre » qu'on s'occupe dan de récompenser et d'honorer ceusses qui restent, pour qui foute point le camp ?

Dans un comice, on présente ses pus jolies bêtes, parceque c'est la coutume... et que si y avait point d'animaux, y aurait point de comice. Après la visite des jurys y faisant lecture du palmarès et la distribution des prix — un peu comme aux enfants des écoles au mois de juillet. Mais ici, point de couronnes, ni d'accessites, ni de prix de calcul ou de géographie ; l'est question de catégories, de 4^e ou 5^e section, de dents de remplacement, ou de celles qui se remplacent pu dans la gueule des bovidés, de juments suitées ou non, de poulains ou pouliches, sans compter les produits horticoles, les plantes, ou les racines fourragères. Des p'tits prix, direz-vous, mais qui fassent plaisir tout même et qui s'arrosent comme de juste au bistrot du coin.

Enfin, tout comice qui se respecte a son banquet — un banquet pépère avec brochet beurre-blanc, langue de bœuf aux champignons, canard nantais, salade assortie, et tout le reste, arrosé de bons vins en carafes, café, pousse-café... C'était alors le moment des tostes et des discours, la chaleur communicative des banquets et du pinard délayant les langues tant et pus. On entend le président, le maire, le député, le sénateur, l'adjoint, le directeur des Services agricoles, le président de la Mutuelle... à dire vrai, on entend pu rien du tout, la salle est pleine de fumée, bourdonne comme une ruche, on se croirait à la noce... et ça c'était encore le meilleur côté du Comice.

maître Jeannot

Lire en 2^e Page :

Résultats des Concours Culturels

LUTTONS CONTRE L'AIL SAUVAGE QUI EMPOISONNE NOS BLÉS

La lutte contre les plantes adventives des céréales a fait de sérieux progrès, ces dernières années, dans nos régions Ouest. Les procédés de destruction, par l'acide sulfurique dilué (méthode Rabaté), ou à l'aide d'engrais pulvérisés, de mélanges désherbants (sylvinites spéciales, cyanamide en poudre, etc...) se sont généralisés un peu partout et continuent à donner d'excellents résultats pour la disparition des sanves, ravenelles, renouées, matricaires, nielles, vesces, coquelicots, bleuettes... de toutes ces plantes salissantes, qui infestent nos récoltes et se développent rapidement à la faveur de nos hivers doux et humides.

D'autres herbacées, comme les chardons et chiendents, sont plus difficiles à détruire ; elles résistent aux pulvérisations acides. Pour s'en débarrasser, on a recours soit à l'échardonnage, soit à de multiples façons aratoires superficielles, pendant la saison chaude, au ramassage et à l'incinération des tiges, suivis d'un labour profond.

Ces plantes ne sont pas les seules, malheureusement, à infester nos emblavures de céréales et le cultivateur doit, aujourd'hui, lutter contre un nouveau fléau — le mot n'a rien d'exagéré — qui tend à se multiplier de plus en plus dans notre département et déprécie beaucoup la valeur marchande de notre grain : nous avons nommé l'ail sauvage.

Plutôt rares sont les cultivateurs de chez nous, qui peuvent se vanter d'avoir du blé sans ail, rigoureusement sans un seul grain d'ail ! Certaines régions en sont encore exemptes ou moins affligées (comme celles de Derval et Guéméné-Penfao, par exemple) mais elles sont peu nombreuses et on nous a signalé, par contre, l'apparition d'ail dans des terres indemnes jusqu'ici. Assez souvent, dans les lots de blés qui nous sont présentés, soit pour la vente ou le stockage, nous constatons 10 à 15 grains d'ail, par 100 grammes de blé (soit 10.000 à 15.000 grains par quintal) ! Il en a même été trouvé jusqu'à 39 grains, par 100 grammes, mais il s'agit heureusement là d'exceptions.

La présence de cet ail dans le blé déprécie, avons-nous dit sa valeur marchande. L'ail entraine les meules, ou cylindres des moulins, et cause une perte de temps et communique un goût très caractéristique à la farine. D'où obligation de l'éliminer du blé, avant de passer celui-ci au moulin. Il s'en suit une dépréciation de prix pour les blés aillés, dépréciation qui peut être assez considérable dans certains cas.

Actuellement, les blés se vendent soit : « sans ail », c'est-à-dire sans aucun grain d'ail et sont toujours cotés au plus haut prix ; soit : « moyennement sans ail », c'est-à-dire avec une tolérance de 4 grains d'ail, par 100 grammes de blé. Nous apprenons qu'au delà de cette limite, certains minotiers appliquent une réfaction de 1 franc par grain d'ail supplémentaire. Au-dessus de 8 grains, par 100 grammes, ils refusent la marchandise...

Sans vouloir défendre ici cette manière de faire, et cette « tolérance de 4 grains d'ail », qui peut paraître un peu rigoureuse, ou intransigeante, nous conseillerons néanmoins à tous les bons cultivateurs, de multiplier leurs efforts, pour se débarrasser à tout jamais de cet ail sauvage dans leurs blés et ceci, dans leur propre intérêt ! Nous savons que dans la pratique ce n'est guère chose aisée.

Comment l'ail sauvage se propage-t-il ? Qu'est-ce qui favorise son développement dans nos terres ? Que faire pour s'en débarrasser ?

Telles sont les questions difficiles que se posent aujourd'hui les agriculteurs de notre département, de la Vendée et d'ailleurs. Nous n'avons pas la prétention de les résoudre, en

ces quelques lignes, ni d'avoir trouvé un traitement miraculeux, qui nous permettrait de faire fortune. Nous serions heureux, au contraire, de trouver chez nos adhérents, une collaboration pratique qui nous permette d'orienter nos efforts vers le succès final.

L'ail se propage par bulbes, mais les graines peuvent être apportées, soit par le fumier, qui renferme presque toujours une forte proportion de germes nuisibles, soit par les gadoues, les balayures, les apports de terre, les eaux, le vent ; soit aussi par l'homme, les animaux ; soit encore et surtout par les semences. D'où la nécessité d'un nettoyage rigoureux des blés de semence.

L'ail préfère les climats doux. Notre climat favorise certainement son extension. C'est aussi une plante caractéristique des terrains acides. Il n'apparaît pas en sols calcaires. Or, chacun sait que toutes nos terres de Loire-Inférieure sont pauvres en chaux. D'où, nécessité de revenir aux chaulages, à petites doses, mais répétées. Nous avons maintes fois, ici, parlé du rôle important de la chaux pour nos sols. Nous devons chauler d'autant plus que les différents engrais chimiques que nous employons épuisent la terre en chaux et ont une tendance à l'acidifier davantage. Combattre l'acidité est un point capital, si nous voulons combattre l'ail !

Certains se demandent si les pulvérisations à l'acide sulfurique, pour détruire les mauvaises herbes dans les céréales ou l'emploi de cer-

tains engrais, ne favoriseraient pas, dans une certaine mesure, le développement de l'ail ? Ce qui profite à une chose peut nuire à l'autre et c'est pour neutraliser l'action de l'acide sulfurique sur le sol qu'on préconise de semer, entre les rangs de blé, une petite dose de phosphates naturels, avant l'épandage de la solution acide.

Lorsqu'une terre est trop infestée d'ail, il faut chercher à s'en débarrasser par des façons aratoires multiples. On ne saurait trop déchaumer (opération peu encore répandue chez nous) trop labourer, scarifier, herse, pour se débarrasser des bulbes et chiendents. On a commis, peut-être à tort, la faute de préconiser l'usage des engrais chimiques, avant d'encourager et de parfaire le nettoyage de nos terres.

Enfin, pour éliminer les grains d'ail de nos tas de blés, dans les greniers, il serait utile de pouvoir mettre à la disposition des cultivateurs, de petits trieurs, très simples et d'un prix abordable. Malheureusement ces petites machines ne sont pas encore entrées dans le domaine de la pratique et seules les grosses minoteries en sont pourvues actuellement.

Mais au lieu de chercher à réparer le mal, lorsqu'il est fait, n'est-il pas plus logique de chercher à l'éviter, de le combattre avant qu'il ne se produise ! Mettons tous nos faibles moyens en œuvre pour nous débarrasser de l'ail sauvage, avant qu'il ne prenne une plus grande extension...

R. FAIVRE.

La Vinification en Blanc

Sulfitage - Débourage - Casse des Vins

L'état du vignoble dans la région de la Loire est satisfaisant. Il y a bien quelques taches de mildiou survenues en arrière-saison, mais ces dernières ne seront la cause d'aucun dégât sérieux. Par contre, l'oïdium a certainement été plus préjudiciable à la récolte. Les pluies récentes vont hâter la maturité et gonfler les grains. Ces circonstances météorologiques provoquent souvent, dans les vignes fumées avec des engrais azotés en excès, un commencement de pourriture qui peut être très nuisible à la bonne conservation des vins.

En présence de vendanges pourries, que faut-il faire ?

Le mieux serait de procéder à un triage rapide lors de la cueillette. Ce triage, pratiquement, est presque impossible en raison de la qualité de la main-d'œuvre actuelle. Il faut surtout ne pas négliger l'emploi d'anhydride sulfureux dont nous saurons trop rappeler les effets.

L'anhydride sulfureux, que l'on trouve dans le commerce sous forme de métabisulfite de potasse, d'anhydride sulfureux liquide ou gazeux à de multiples actions. C'est un désodorant, un antiseptique, un coagulant, un débouillant.

Grâce à l'emploi de ce corps, le jaunissement des vins blancs est évité et le pressurage de la vendange facilité. Les mares de raisin blanc abandonnées à eux-mêmes ne tardent pas à prendre une coloration brune très foncée. Mais cette coloration est d'autant plus accusée que les raisins sont atteints de pourriture grise.

Il y a donc nécessité d'apporter l'anhydride sulfureux sur le pressoir même, afin d'éviter le départ de la fermentation et d'empêcher le jaunissement des mûls. Dans bien des cas, les viticulteurs suffisent seulement le moût. Par le mélange du vin de presse au vin de goutte, ils diminuent aussi la dose d'anhydride

sulfureux ajoutée et n'évitent que partiellement la casse des vins.

Quelles doses d'anhydride sulfureux doit-on ajouter ? Quels produits doit-on employer ?

La loi tolère 450 milligrammes d'acide sulfureux libre et combiné par litre de vin. Il ne faut donc pas dépasser ces doses ; on s'adresse alors aux méches soufrées et aux bisulfites alcalins (métabisulfite de potasse).

Ce produit dégage la moitié de son poids d'anhydride sulfureux. Il n'y a aucun inconvénient à l'introduire dans le vin, car il s'ajoute à la potasse qui y est déjà contenue. Il n'en est pas de même du métabisulfite de soude.

On emploie 15 à 20 grammes de métabisulfite de potasse par hectolitre de moût ou par 130 kilos de vendange.

Le mieux est de faire dissoudre cette dose dans du moût en pleine fermentation et d'arrosier ensuite la vendange sur le pressoir même.

On trouve encore dans le commerce, l'acide sulfureux liquide. On l'obtient par la compression à 3 ou 4 atmosphères du gaz acide sulfureux. Le gaz est injecté dans la vaiselle vinair, grâce aux différents types de sulfidateurs utilisés seulement dans les exploitations importantes.

Le débourage et le sulfitage éliminent du vin les bourbes, les mucilages, les débris de rafles et empêchent la casse.

Il est facile de se rendre compte de l'action de l'anhydride sulfureux sur un moût. Il suffit de remplir une éprouvette de moût sulfité. On remarque alors trois sortes de dépôts : à la partie inférieure existe un dépôt lourd constitué par les parties minérales. Au-dessus, une zone contenant des débris de toutes sortes (pulpes, rafles, etc.). Enfin la partie supérieure renferme des bourbes fi-

nes et floconneuses (matières pectiques et mucilagineuses).

Le sulfatage, en empêchant toute fermentation, va donc permettre le dépôt de tous ces produits inutiles. Tous les vigneron ne sont pas persuadés de l'inutilité des bourbes. Quelques-uns préconisent, au contraire, la fermentation en présence de la totalité des matières, afin d'obtenir des vins plus moelleux.

Pour beaucoup d'entre eux, le débordage ne présente un intérêt sérieux que lors des années humides où la vendange est souillée par la boue, la pluie.

Si au point de vue scientifique, ce raisonnement s'explique par l'élimination de quelques bonnes levures, il n'en est pas moins vrai que, cette année particulièrement, il faut purifier le milieu, en sulfatant, en débordant, afin de retirer au cours du soutirage qui suit la précipitation, les bourbes fines et floconneuses.

Malgré l'emploi de l'anhydride sulfureux au moment de la vendange, examinez vos vins avant tout soutirage.

Avant tout soutirage, il est prudent d'examiner le vin. On expose le vin à l'air pendant un temps plus ou moins long, suffisant cependant pour permettre à l'oxygène de manifester son action. Si le vin a une prédisposition à la casse brune, bleue ou blanche, on verra apparaître au bout de deux ou trois jours, dans le fond des vases d'essais, des dépôts bruns, bleus ou gris bleutés.

La maladie une fois déterminée, il faut calculer par titonnements la dose d'anhydride sulfureux, d'acide tartrique ou citrique qu'il y a lieu d'ajouter au vin.

On ne doit pas dépasser 50 grammes d'acide tartrique par hectolitre dans le traitement de la casse brune. Si on dépassait ces doses, on risquerait de diminuer la qualité des produits par une acidité trop grande ou par une décoloration temporaire.

Gabriel BUCHET,
Directeur des Services Agricoles
du Loire-et-Cher.

CONCOURS CULTURAUX de l'Office Agricole de la Loire-Inférieure, en 1932

Le Concours culturel de 1932 a eu lieu dans les cantons de Châteaubriant, Derval, Moisdon-la-Rivière, Nozay, Rougé, Saint-Julien-de-Vouvantes.

La Commission de visite des exploitations était composée de MM. Comte O. de Semailles, délégué de l'Office Agricole; Vicomte Alexis de l'Épinay, délégué de la Société d'Agriculture; Mercant, adjoint à la Direction des Services Agricoles.

Deux concurrents se sont fait inscrire dans la catégorie des exploitations de 20 hectares et au-dessus, et neuf dans la catégorie des exploitations de moins de 20 hectares. Deux concurrents ont été écartés par la Commission, l'un parce qu'il avait obtenu un prix culturel au Concours de la Prime d'Honneur de 1929, l'autre parce qu'il avait eu le premier prix de sa catégorie au Concours organisé par l'Office agricole en 1923.

Conformément aux directives données par l'Office agricole, la Commission a examiné les exploitations qu'elle a visitées en tenant compte des efforts accomplis par les agriculteurs et des résultats obtenus, en égard aux difficultés rencontrées par les exploitants.

L'aspect et l'état des récoltes, l'emploi rationnel des engrais, la sélection du bétail, l'état de propreté du sol, l'aménagement des étables et des fumiers ont servi de base aux appréciations des commissaires.

La Commission, en présentant la liste des récompenses soumise au Conseil de l'Office agricole, exprime la satisfaction d'avoir rencontré parmi les concurrents des chefs d'exploitation sérieusement attachés à la terre et désireux de pratiquer toute méthode susceptible de les conduire à de nouveaux progrès.

1^{re} Catégorie. — Exploitations de 20 hectares et au-dessus

1^{er} prix, 1.000 francs, Eugène Frémont, La Monnaie, Abbeville.

M. Eug. Frémont exploite comme métayer depuis 1923 un domaine de 65 hectares. Il tire un excellent parti d'une terre ingrate et travaille avec sa femme, huit enfants et deux beaux-frères; bel exemple de culture familiale. Les terres labourables font une large part au blé; belles cultures de sarrasin et d'avoine Ligowo-Brie. Bon bétail Maine-Anjou.

2^e prix, 900 francs, Grain Léandre, La Rousselière, Châteaubriant.

M. Grain Léandre la ferme de la Rousselière depuis 1918; il l'avait présentée

déjà à la Commission des Concours culturels en 1925 et avait obtenu un 3^e prix. L'exploitation a une étendue de 37 hectares 50, dont 12 hectares de céréales, 4 hectares 50 de plantes sarclées, 5 hectares de fourrages artificiels et 14 hectares de prés. Nombreux bétail Maine-Anjou bien sélectionné.

3^e prix, 800 francs, H. Mestard, La Croix-Lattier, Soudan.

M. H. Mestard est fermier de la Croix-Lattier depuis 1928; il a succédé à ses parents. Il y a dix-huit ans qu'il travaille sur l'exploitation. La ferme comprend 22 hectares, dont 13 hectares de terres labourables.

4^e prix ex-æquo, 500 francs, Gergaud Pierre, Le Rocher, Safran.

M. Pierre Gergaud exploite la métairie du Rocher depuis 1928; son étendue est de 32 hectares. Gros effort d'amélioration dans les champs. Bétail Maine-Anjou en bonne voie de sélection. Chevaux de bonne qualité du type demi-sang.

4^e prix ex-æquo, 500 francs, Frémont, La Grée, Juigné-le-Moutier.

M. Frémont est métayer depuis 1921. La ferme est de 26 hectares, dont 20 hectares en labour avec 9 hectares de céréales. Bon élevage de race Maine-Anjou avec un taureau primé. Outillage complet.

5^e prix ex-æquo, 400 francs, Delanoë Adolphe, Bois-Jumeau, La Chapelle-Glain.

M. Delanoë est fermier du Bois-Jumeau depuis 1907. La ferme comprend 26 hectares, dont 6 hectares 50 de prés naturels. Bonne moyenne d'élevage Maine-Anjou. Améliorations: hangar à pailles réparé et agrandi à ses frais; empiérement de chemin; 20 mètres cubes de pierres mis en place par le fermier.

5^e prix ex-æquo, 400 fr., Hersant, La Béraudière, Ferrière.

M. Hersant est fermier de la Béraudière, à Ferrière, depuis le 1^{er} novembre 1919. L'exploitation comprend 35 hectares, dont 24 hectares de terres labourables. Le blé occupe une surface importante de 9 hectares. Bétail assez dense. Outillage agricole complet.

PRIX DE SPÉCIALITÉS

100 francs, Maé Pierre, La Platerie, La Grignonnais, Vay.

Bon élevage Maine-Anjou. Obtenir de bons bœufs de travail.

100 francs, Bouchet François, Clos-Thomas, Saint-Vincent-des-Landes.

Bon élevage du cheval.

2^e Catégorie. — Fermes de moins de 20 hectares

1^{er} prix, 500 francs, Vivien Auguste, La Lande, Soudan.

M. Auguste Vivien est métayer de la Lande, à Soudan, depuis le 1^{er} novembre 1922, d'une propriété appartenant à sa mère. La ferme comprend 17 hectares, dont 9 hectares de prairies et de pâturages. M. Vivien possède un bétail Maine-Anjou de bonne qualité. Matériel agricole très complet. Bonne disposition des bâtiments. Plate-forme à fumier et fosse à purin. Jardin très bien tenu. Très bel exemple d'exploitation.

2^e prix, 450 francs, M. P. Gautier, Gué du Moulin-Roué, Soudan.

M. Pierre Gautier est fermier du Moulin-Roué, à Soudan, depuis le 1^{er} novembre 1922. Le domaine a une étendue de 15 hectares, dont 5 hectares de prés naturels et pâturages. Élevage Maine-Anjou.

3^e prix ex-æquo, 300 francs, M. Félix Jambu, La Guibardais, Ruffigné.

M. Félix Jambu est fermier depuis 1924 de l'exploitation de la Guibardais, à Ruffigné, d'une étendue de 14 hectares, dont 3 hectares de prés et herbes et 11 hectares de terres labourables.

3^e prix ex-æquo, 300 francs, M. Auguste Pasgrimaud, Piruel, La Grignonnais.

M. Auguste Pasgrimaud est propriétaire des 16 hectares 50 qu'il cultive à Piruel depuis 1912. La culture du blé est particulièrement soignée; il se livre à l'étude de variétés nouvelles: Bon Fermier, Hâtif de Wattines, N. R. de Galluis, Préparateur Étienne, Hybride 40 et une belle variété de Vilmorin 29 et 23. Bon outillage agricole. Bon verger.

4^e prix, 200 francs, Priou François, rue de la Ferrière, Nozay.

Fermier depuis 25 ans d'un petit domaine de 8 hectares. Bonnes cultures de céréales.

4^e prix ex-æquo, 200 francs, Maus-sout, au Bourg, Juigné-le-Moutier.

Fermier depuis 1911 d'une exploitation de 12 hectares située sur un terrain défriché il y a 30 ans. Bonne culture de blé. Bonnes jumentes poulinières.

PRIX DE SPÉCIALITÉS

100 francs, M. Brault, Le Tertre, Noyal-sur-Brutz.

Aménagement d'étables et d'écuries.

100 francs, M. P. David, Bedodu, La Grignonnais, Vay.

Bonnes cultures sarclées.

Pour bien conserver les Pommes de Terre

M. Kuntz, professeur d'agriculture du Morbihan, donne, dans « L'Agriculteur Morbihannais », les conseils suivants pour bien conserver les pommes de terre :

L'attaque de mildiou, plus tardive que l'an dernier, est malgré tout très néfaste, surtout pour les variétés de pommes de terre sensibles « à la maladie » telles : Early-Rose et Saucisse. Les rendements seront sûrement moins bons que certains le prétendent et il faudra compter surtout avec la pourriture des tubercules. Aussi les mesures de précaution suivantes vont s'imposer.

Le mildiou est le grand responsable de la pourriture des pommes de terre. L'attaque se fait généralement en place par les spores ou germes développés sur les feuilles et qui sont entraînés par les eaux de pluie dans le sol, mais le mal peut également cheminer à l'intérieur des tiges jusqu'aux tubercules. Les pommes de terre atteintes présentent des taches brunes à leur surface et à l'intérieur et ne tardent pas à pourrir en entraînant par contact la perte de leurs voisines. Aussi, à la suite d'une forte invasion de mildiou, il faut :

- 1^o Couper les fanes et les ramasser.
- 2^o Récolter le plus tôt possible par beau temps.
- 3^o Trier soigneusement sur le champ et mettre de côté les tubercules blessés, pourris ou suspects.
- 4^o Laisser les autres se ressuyer à l'air sur place ou sous hangar avant de les rentrer.

On conserve les pommes de terre en cave ou en silos pour les mettre à l'abri de la gelée, mais très souvent, accumulées en gros tas, elles ne tardent pas à s'échauffer, à « suer » et à pourrir. On évite également la lumière, utile pour la préparation du plant, est nuisible pour les tubercules de consommation. De ces constatations découlent les conclusions suivantes :

Dans la cave ou en magasin.

- 1^o Nettoyer soigneusement le local, badigeonner les murs à la bouillie bordelaise et laisser bien sécher avant d'emmagasiner les tubercules.
- 2^o Séparer les tas des murs et du sol par des planches ou à défaut des fagots ou de la paille bien sèche.
- 3^o Entasser des tubercules sur une épaisseur maximum de 0 m. 80 à 1 mètre et de place en place disposer des fagots verticalement, qui constitueront autant de cheminées d'aération.
- 4^o Ventiler par temps sec. Si la température s'abaisse par trop, recouvrir de paille et cailloutis les ouvertures.
- 5^o Remuer les tas de temps en temps, par temps sec, et enlever les tubercules gâtés.
- 6^o Diminuer les chances de pourriture en saupoudrant les tubercules au fur et à mesure de l'emmagasinement et lors des brassages à l'aide de chaux ou de tourbe pulvérisée.

En silo.

- 1^o Bien assainir l'emplacement à l'aide d'un fossé périphérique qui assure l'écoulement des eaux.
- 2^o Donner une pente suffisante au silo et ne pas dépasser 0 m. 80 à 1 mètre de hauteur sur 1 m. 20 à 1 m. 50 de largeur.
- 3^o Ménager des cheminées d'aération. Ne pas craindre de découvrir le silo quand la température s'élève: il y a danger au-dessus de 15 degrés.

En observant ces quelques précautions, vous n'aurez pas consenti en vain de lourds sacrifices.

VIS DE PRESSEURS ET APPAREILS SEULS, nous consulter.

Buanderies

En tôle d'acier de 3 mm, ne craignant ni chocs ni coups de feu. Chauffe plus vite que les buanderies en fonte et brûle tous combustibles. Elles peuvent aussi servir pour la préparation de la nourriture des animaux. Chaque buanderie est livrée avec tuyaux. Contenance supérieure sur demande.

N ^o	Conten.	Prix peints	Prix avec chaudière et couvercle galvanisés
1	50 lit.	245 »	275 »
2	60 —	275 »	305 »
3	70 —	295 »	330 »
4	80 —	315 »	355 »
5	100 —	365 »	410 »
6	125 —	410 »	460 »

Ces prix s'entendent départ usine. Remise à nos adhérents.

CONSULTEZ-NOUS
NOUS VOUS REPOURRONS



Le Travail féminin au Foyer

Il faudrait avoir une belle dose d'ingénuité pour ne pas s'apercevoir des ravages provoqués dans certains milieux par la crise actuelle.

L'ère de prospérité de plus ou moins bon aloi qui a succédé à la guerre a pris fin. Des temps difficiles sont venus...

Il importe cependant de réagir et de faire preuve, aujourd'hui, de plus d'initiative, de plus de hardiesse, de plus d'activité, afin de limiter le dommage et essayer de maintenir l'équilibre compromis.

Car il est indéniable que la période que nous traversons tend à provoquer, dans de trop nombreux ménages de cultivateurs, — chez les jeunes principalement, — la rupture de l'équilibre du budget familial, les obligeant à réduire leur train de vie déjà modeste, pour suivre la diminution croissante des revenus du foyer.

C'est quand il en est ainsi, chères lectrices, — car c'est à vous principalement que ces lignes sont destinées, — qu'il apparaît intéressant, pour la femme et la jeune fille en âge de travailler, de trouver, surtout pendant la période hivernale, une occupation lucrative, qui lui permette d'apporter un appoint sérieux aux ressources du ménage, et cela sans quitter la maison.

Parce qu'elles ne savent que faire, parce que, dans leur isolement, elles ignorent où s'adresser, beaucoup de femmes énergiques, qui souffrent même de leur inactivité, n'utilisent pas, de façon profitable, les loisirs que leur laisse l'entretien du foyer.

D'autres usent leur santé à effectuer des ouvrages pénibles, mal rémunérés, tandis que certains travaux féminins ignorés d'elles, et qui leur conviendraient mieux, procurent des gains plus appréciables. Certes, chères lectrices, dans la recherche de travaux ou de petites entreprises facilement réalisables à la maison, vous êtes, à la campagne, moins favorisées que vos sœurs des villes. Cependant, — et c'est le but de cette modeste étude, — dites-vous bien que, quelle que soit sa résidence, toute femme, toute jeune fille courageuse est à même de gagner de l'argent en travaillant chez elle et satisfaire ainsi cette légitime ambition, — la vôtre à toutes, — augmenter le bien-être au foyer familial.

Mais quels sont, me direz-vous, les différents travaux qu'une femme peut entreprendre dans un but lucratif ?

Il en est une telle variété qu'en donner ici une liste complète est absolument impossible. Je me bornerai donc à vous citer principalement :

Les travaux à l'aiguille, tels que couture main et machine: lingerie fine et ordinaire, chemises, mouchoirs, etc. Confection et finition de vêtements et sous-vêtements pour hommes, dames et enfants. Confection et finition de tabliers et vêtements de travail. Finition et couture de gants tissu et cuir. Finition de casquettes. Confection de cravates. Broderies en tous genres: festons, jours, chiffres. Broderie sur bas et chaussettes. Dentelles main et sur métier. Filé brodé. Passementerie. Tricotage main, finition et montage de vêtements tricotés, layettes, bérêts, etc.

Pour ces travaux, une femme douée d'un peu d'initiative et ayant la possibilité de trouver dans sa localité le concours d'autres ouvrières aura intérêt à réaliser ce qu'on appelle une « entreprise ». Elle recevra directement le travail du fabricant ou du magasin qui aura accepté de lui en confier, elle répartira ce travail entre les personnes qu'elle aura su grouper, veillera à son exécution et en assurera enfin l'expédition. Bien entendu, elle prélèvera sur les prix de travail à façon un pourcentage qui, en sus de son travail personnel, constituera son bénéfice.

On peut citer encore des travaux divers comme la finition et le montage des chaussons et pantoufles, le montage des broches, le collage des sacs en papier, cartonnages, l'encartage des boutons, la confection des sacs à provision, les jouets bourrés, les filets de pêche, la gainerie et la vannerie.

La confection des couronnes mortuaires, des fleurs artificielles, des accessoires de cotillon, l'habillage des poupées, les fleurs de soie, etc., etc.

Voilà, n'est-ce pas ? un choix déjà copieux... Eh bien, d'après un volume que j'ai sous les yeux, le Guide

Labor (1), il existe, en France, plusieurs milliers de maisons tant à Paris qu'en province, — et le Guide donne leurs noms et adresses, qui confient à domicile l'exécution des travaux que je viens d'énumérer et bien d'autres encore. L'ouvrage auquel je fais allusion est bourré d'indications précises et de renseignements d'ordre pratique. C'est vraiment un conseiller précieux pour celles qui cherchent à augmenter leurs revenus, car il révèle des possibilités ignorées de beaucoup.

Pour en revenir à nos travaux, notez qu'ils peuvent être portés ou expédiés par l'employeur dans un certain rayon de sa résidence. Il n'existe pas, à ce sujet, de conventions d'une application générale. Le mode de distribution du travail peut varier selon la nature de celui-ci, l'importance de la maison, la saison, etc.

Il sera néanmoins possible d'éviter bien des démarches inutiles en s'inspirant des données suivantes :

Les travaux de finition de vêtements s'exécutant sur de « grandes pièces » (manteaux, pardessus, vestons, pantalons, etc.), les travaux de lainages, linge de table et de maison, sous-vêtements, chemiserie hommes, etc., sont, en raison des frais que leur transport au loin nécessiterait, toujours confiés dans un rayon restreint, allant de 10 à 50 kilomètres.

On tiendra compte que les maisons de moyenne importance se contentent généralement de distribuer le travail dans les environs du siège de leur atelier, alors que les grandes maisons, organisées pour une forte production, possèdent des camions-autos spécialement affectés à la distribution du travail dans un rayon étendu.

Les travaux de lingerie pour dames, lingerie fine d'ameublement, broderie sur mouchoirs et sur petites pièces, sont souvent expédiés par chemins de fer, dans un rayon d'une centaine de kilomètres, quelquefois plus.

Enfin, certains ouvrages, tels que broderie sur bas, confection de layettes, etc., peuvent être confiés sans limitation de distance.

J'espère, chères lectrices, que ces quelques lignes suffiront à vous faire entrevoir le vaste champ d'action ouvert devant vous.

Puissent-elles décider les femmes, les jeunes filles courageuses, mais irrésolues, à se mettre à l'œuvre pour aider leur époux ou leur père ! Certes, l'argent ne fait pas le bonheur, mais mes lectrices qui connaissent le merveilleux pouvoir de l'argent savent combien il y contribue fortement.

Puissent-elles les avoir aidées à en obtenir davantage !

SINCLAIRE.

(1) Le Guide Labor, Annuaire du Travail à Domicile, contient, outre les adresses d'un grand nombre de maisons confiant, en province, des travaux divers, des indications précises sur l'art de gagner de l'argent en travaillant chez soi. — Jolie brochure illustrée donnant tous renseignements envoyée gratuitement sur demande adressée aux ÉDITIONS LABOR, La Rochelle (Charente-Inférieure). Joindre un timbre.

La Vie Syndicale

Electrification Rurale

Des conférences sur l'Electrification rurale auront lieu Dimanche 25 Septembre à :

BOUAYE, salle de la Mairie, à 8 h. 30 (heure légale).

BRAINS, salle de la Mairie, à 11 h. 30 (heure légale).

Tous les agriculteurs sont cordialement invités.

Main-d'œuvre Agricole

Disposons actuellement de : bons ménages jardiniers, femme basse-cour ou autres occupations — jardiniers seuls — homme seul pour culture — jeunes gens 15 ans environ, pour toutes mains.

Homme 31 ans, marié, trois enfants, sortant Ecole d'Agriculture, cherche situation, ou emploi campagne. Sérieuses recommandations.

S'adresser à notre Service de Main-d'Œuvre Agricole, 2, rue Scribe, Nantes.

Machines Agricoles

Concasseurs

Cylindres en acier trempé; distributeur automatique par engrenages, mécanisme de réglage; coussinets bronze.



Modèle à bras, sur pieds bois :

N ^o 1 débit 80 litres.....	405 fr.
N ^o 2 — 100 —	455 »
N ^o 3 — 130 —	560 »

Modèle au moteur, sur bâti fonte :

N ^o 2 débit 150 litres.....	535 fr.
N ^o 3 — 250 —	655 »
N ^o 3 bis — 350 —	865 »
N ^o 4 — 450 —	1.070 »

Prix départ. Remise à nos adhérents. Autres modèles sur demande.

Moulins à Pommes

MOULINS A RESSORTS, A NOIX DROITES SUR PIEDS :

N ^o A. 10. — Noix long. 10 cm., débit 450 kilos, à un volant : 495 fr.
N ^o A. 12. — Noix long. 12 cm., débit 800 kilos, à 1 volant : 570 fr.; à 2 volants : 645 fr.
N ^o A. 14. — Noix long. 14 cm., débit 1.000 kilos, pour marche au manège, à 1 volant : 575 fr.; à 2 volants : 650 fr.

N^o C.M. — Noix long. 22 cm., débit 4.000 kilos, pour moteur, avec ressorts épiereurs et engrenages taillés, ce qui peut donner à l'arbre une vitesse de 200 tours par minute. Prix : 985 fr.

BROYEURS à lames mobiles. A un cylindre muni de lames qui écrasent le fruit sur un dossier cannelé réglable.

Long. cylindre	Travail	Prix
12 cm.	6 à 8 H ²	525 fr.
14 —	14 à 15 —	650 »
16 —	19 à 20 —	820 »

BROYEURS « SIMON » à lames munies de stries obliques.

Nom. lames	Travail	Prix
3.	4 à 6 H ²	380 fr.
5	6 à 8 —	520 »
6	10 à 15 —	680 »

Ces prix s'entendent départ fabrique. Remise à nos adhérents.

Moulins à pommes à carrée fonte, et autres modèles sur demande.

Fouloirs

FOULOIRS A RAISIN, A 2 CYLINDRES CANNELÉS munis d'un ressort avec vis de réglage permettant de régler l'écrasement.

Les cylindres sont de gros diamètre et ne refusent pas le raisin.

Longueur des cylindres	Prix avec bâti	Prix sur civière sans pieds
30 cm.	350 fr.	275 fr.
37 —	380 »	300 »
40 —	420 »	340 »
45 —	470 »	390 »
50 —	530 »	430 »

FOULOIRS SUR CIVIERE A 1 CYLINDRE, réglage par vis, pour petite exploitation, raisins et pommes.

Cylindre 0^m20..... 350 fr.

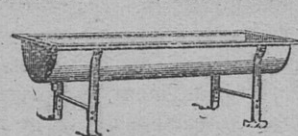
0^m30..... 400 »

FOULOIRS MIXTES, POUR POMMES ET RAISINS, à 1 cylindre et lames. Le raisin se traite avec la trémie normale; à l'aide d'une seconde trémie, on broie les pommes. Appareil sur 4 pieds, grand volant et ressort épiereur, cylindre à lames de 0^m30. Prix : 650 fr. Trémie supplémentaire : 50 fr.

Fouloirs visibles à Nantes.

Prix départ usine. Remise à nos adhérents. Autres modèles sur demande.

Abreuvoir « LE MODERNE »



Série courante, demi-rond, avec pieds, hauteur 0 m. 65.

Longueur	Contenance	Peints	Galvanisés
1 ^m 50	150 lit.	210 fr.	270 fr.
2 ^m	200 —	245 —	315 —
2 ^m 50	250 —	285 —	365 —
3 ^m	300 —	320 —	415 —
4 ^m	400 —	465 —	595 —
5 ^m	500 —	560 —	715 —
6 ^m	600 —	655 —	840 —

Prix départ usine. — Remise aux adhérents.

Modèles sans pied, séries larges, séries trapézoïdales : nous consulter.

Moteurs Agricoles

Moteurs à essence; refroidissement par thermo-siphon ou radiateur ventilé.

MOTEURS RAPIDES destinés aux installations mobiles :

1.200 tours : Moteur 3 C.V. 2.650 fr.
Sur brouette à 2 roues... 2.950 »
Moteur 4 C.V. 2.750 »
Sur brouette à 2 roues... 3.050 »

MOTEURS A SERIE LENTE, nous consulter.

Coupe-Racines

Nouveaux coupe-racines brevetés, avec palier à billes auto-régulable, pratiques, durables et d'un fonctionnement parfait, avec le minimum d'effort. La longue douille du coussinet forme réservoir d'huile et les billes sont totalement à l'abri des poussières et acides provenant de la bêtavere. Fonctionnement idéal et sûr, ne nécessitant aucun réglage.

Modèle n^o 1, à bras, sur pieds fer, 4 lames, débit 500 à 600 k^m 295 fr.

Modèle n^o 3, à bras, sur pieds fer, 6 lames, débit 1.200 k^m 395 fr.

Modèle n^o 6, pour moteur, bâti fonte, 6 lam., déb. 2.500 à 3.000 k. 695 fr.

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 19 Septembre 1932

ANIMAUX	Anes	Vaches	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	2.762	2.600	7 20	6 20	5 10	8 20	4 32	3 45	2 55	4 95
Vaches.....	1.381	1.300	7 20	5 80	4 60	8 20	4 25	3 20	2 30	5 25
Taureaux.....	350	335	6 20	5 20	4 80	6 70	3 65	2 85	2 40	4 15
Veaux.....	2.023	1.900	10 70	9 20	8 20	12 20	6 42	5 43	4 40	7 45
Moutons.....	17.332	17.000	15 40	10 20	8 40	17 30	7 70	4 80	3 70	8 65
Porcs.....	2.759	2.750	10 72	10 14	7 42	10 86	7 50	7 20	5 20	7 60

Du Jeudi 22 Septembre 1932

ANIMAUX	Anes	Vaches	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	1.624	1.500	7 30	6 40	5 20	8 20	4 38	3 52	2 60	4 95
Vaches.....	785	700	7 20	5 90	4 70	8 20	4 32	3 25	2 35	5 25
Taureaux.....	300	290	6 10	5 20	4 80	6 70	3 65	2 85	2 40	4 15
Veaux.....	1.457	1.300	10 50	8 20	7 30	12 20	6 30	5 20	4 30	7 45
Moutons.....	8.061	7.900	15 10	10 20	8 20	17 30	7 55	4 70	3 60	8 50
Porcs.....	1.855	1.855	10 72	10 20	7 50	11 20	7 50	7 20	5 30	7 70



Concours

de Poulinières

Concours de Ligné

12 septembre 1932

JUMENTS DE SELLE SUIITES

1. 600 fr., plus 250 fr. pour le poulain, à Louis Dubouché, à Joux-sur-Erdre, pour Danosie, 2. 500 fr., plus 200 fr. de majoration, plus 100 fr. pour le poulain, à Théophile David, à Héric, pour Gitanie, 3. 400 fr., à François Prioux, de Nort-sur-Erdre, pour Venise, 4. 300 fr., plus 200 fr. de majoration, à Louis Coufflin, à Héric, pour Fleur-de-Mai, 5. 300 fr., plus 100 fr. pour le poulain, à Jean Ribaud, à Ligné, pour Berline, 6. 200 fr., à Joseph Charbonnier, aux Touches, pour Olyette.

JUMENTS COBS SUIITES

1. 500 fr., plus 200 fr. de majoration, à Jean Lebreton, à Riaillé, pour Gaminie, 2. 400 fr., au Marquis de la Ferrière, à Saint-Mars-la-Jaille, pour Fauvette, 3. 300 fr., à Joseph Epoudry, à Oudon, pour Urbaine, 4. 300 fr., plus 100 fr. pour le poulain, à Jean Rabine, à Nort-sur-Erdre, pour Fauvette, 5. 200 fr., plus 200 fr. de majoration, plus 200 fr. pour le poulain, à Jean Blandin, à Héric, pour Fantaisie, 6. 200 fr., à Eugène Brehier, à Joux-sur-Erdre, pour Fantaisie, 7. 200 fr., à Alexandre Guilloteau, à Mésanger, pour Fauvette, 8. 200 fr., plus 100 fr. pour le poulain, à Julien Rigaud, aux Touches, pour Nervense, 9. 200 fr., à Louis Héas, à Nort-sur-Erdre, pour Edipse, 10. 200 fr., à Louis Paillasson, à Trans, pour Coquette, 11. 150 fr., à Louis Forget, à Joux-sur-Erdre, pour Coquette, 12. 150 fr., à Louis Héas, à Nort-sur-Erdre, pour Gironde, 13. 150 fr., à Pierre Renaud, à Mésanger, pour Voltige, 14. M. H., à Morice Frères, à Joux-sur-Erdre, pour Fauvette, 15. M. H., à Francis Bouron, à Petit-Mars, pour Camille.

JUMENTS DE SELLE NON SUIITES
1. 300 fr., à Jean Perrault, à Ligné, pour Rebecca.

JUMENTS COBS NON SUIITES

1. 300 fr., plus 200 fr. de majoration, au Marquis de la Ferrière, à Saint-Mars-la-Jaille, pour Gavotte, 2. 200 fr., à Julien Hardy, à Oudon, pour Coréenne, 3. 200 fr., à François Bertin, à Joux-sur-Erdre, pour Epine, 4. 200 fr., à Julien Hardy, à Oudon, pour Danosie, 5. 150 fr., plus 200 fr. de majoration, à Louis Pinaud, à Saint-Herblon, pour Violette, 6. 150 fr., plus 200 fr. de majoration, à François Thébaud, à Héric, pour Fleur-de-Mai, 7. 150 fr., à Jean Randonin, à Ligné, pour Zurich, 8. 150 fr., à Hardy Julien, à Oudon, pour Elisa, 9. 150 fr., à Pierre Diquet, à Petit-Mars, pour Angéline, 10. 100 fr., à François Lambert, à Joux-sur-Erdre, pour Fiercé, 11. 100 fr., à Jean Lebreton, à Riaillé, pour Duchesse, 12. 100 fr., à Jean Lebreton, à Riaillé, pour Dorlote, 13. M. H., à Jean Marchand, à Joux-sur-Erdre, pour Dragonne, 14. M. H., à Mare Belloch, à Joux-sur-Erdre, pour Fleurette, 15. M. H., à Alexandre Oury, à Joux-sur-Erdre, pour Gloire, 16. M. H., à Mare Belloch, à Joux-sur-Erdre, pour Anna, 17. M. H., à François Belloch, à Joux-sur-Erdre, pour Flore, 18. M. H., à Pierre Marchand, à Joux-sur-Erdre, pour Elcuse.

ECRIEZ-NOUS, SUGGEREZ-NOUS
DES IDEES, CE JOURNAL EST
LE VOTRE.

Pour les Semailles

Extrait du compte rendu des essais
de produits anticryptogamiques
effectués sur la culture du blé
en 1929-1930

A la ferme expérimentale de l'Ecole d'Agriculture de La Mothe-Achard, nous utilisons depuis plusieurs années le traitement humide à la « Poudre Saint-Eloi », produit anticryptogamique contenant 7 % de cuivre métal pur, et très employé dans nos régions.

Afin de nous rendre compte de l'efficacité des diverses méthodes de lutte contre la carie, nous avons réalisé une série d'essais comparatifs entre le traitement au sulfate de cuivre (vitriolage), le traitement humide à la Poudre Saint-Eloi, et le traitement à sec à la nitroline Schelling. — En outre, il a été laissée une parcelle témoin, dont les semences n'ont reçu aucun traitement. L'expérience porte sur blé Wilson cultivé en sol argileux-siliceux, après maïs fourrager. La semence, issue de blé de sélection génétologique, était très belle, les grains gros et bien nourris, ont été passés au trieur, et il n'a été gardé pour l'ensemencement que le gros froment.

La quantité de blé à semer, 120 kg., a été divisée en quatre lots de 30 kg., qui ont été traités comme il a été dit plus haut.

Les parcelles ensemencées sont d'environ 20 ares, soit 150 kg. de semences à l'hectare. Les semailles ont eu lieu le 25 octobre, dans l'après-midi ; les traitements secs et humides avaient été effectués le matin.

Voici les premières observations faites au sujet de la levée et de la vigueur de la germination.

Parcelle I : Traitement au sulfate de cuivre neutralisé par la chaux détreinte.

Levée : Les 8 et 9 novembre. La durée de la germination a été de 14 à 15 jours. L'aspect général de la parcelle est satisfaisant et la levée régulière. Les plantules sont de vigueur moyenne et de bonne venue.

Parcelle II : Traitement humide à la Poudre Saint-Eloi.

Levée : Les 6 et 7 novembre. La durée de la germination a été de 12 à 13 jours, soit deux jours de moins que dans la parcelle I... L'aspect de la parcelle traitée à la Poudre Saint-Eloi est magnifique ; les jeunes plants sont très vigoureux et présentent une avance de végétation qui les distingue nettement des plantules des parcelles voisines.

Parcelle III : Traitement à sec à la nitroline Schelling.

Levée du 10 au 13 novembre. La durée de la germination a été de 16 à 17 jours, soit 4 jours de plus que dans la parcelle II et 2 jours de plus que dans la parcelle I... L'aspect du blé est satisfaisant, tout en étant moins vigoureux que dans la parcelle précédente.

Parcelle IV : Aucun traitement anticryptogamique.

Levée du 11 au 13 novembre. La durée de la germination a été de 17 jours. L'aspect des jeunes plants est le même que dans la parcelle III.

En résumé, c'est dans les parcelles dont le blé a reçu un traitement humide que la germination s'est effectuée le plus rapidement et avec le plus de vigueur... La parcelle II, traitée à la Poudre Saint-Eloi, l'emporte sur les trois autres, aussi bien par son avance que par sa végétation vigoureuse.

H. BUDON,

Directeur de l'Ecole d'Agriculture
et du Centre Régional d'Expérimentation
de La Mothe-Achard.

Pour trouver TOUT ce que vous
desirez ; pour vos achats, vos ventes,
vos échanges... utilisez nos petites
annonces des OFFRES & DEMANDES.

Voltige ; 4. 250 fr., à Louis Gouchary, à Rougé, pour Hirondelette ; 5. 200 fr., à Veuve Bouchet, à Châteaubriant, pour Olga ; 6. 200 fr., à Francis Gautier, à Châteaubriant, pour Lisa ; 7. 150 fr., à Veuve Riffet, à Erbray, pour Charmelle ; 8. 150 fr., à François Bouchet, à Soudan, pour Brunette ; 9. 100 fr., à Joseph Jambou, à Fercé, pour Baronne ; 10. 100 fr., à Jean Rabouesnel, à Châteaubriant, pour Hautaine ; M. H., à Alphonse Delaunay, à Erbray, pour Joyeuse ; M. H., à Auguste Marchand, à Châteaubriant, pour Falaise.

P.-S. — Nous publierons dans nos prochains numéros les résultats des concours de : Plessé, Saint-Etienne-de-Montluc, Savenay, Nozay, Machecoul.

L'Hygiène du Lait

Les soins à lui donner à la ferme

L'altération du lait peut s'éviter en faisant la traite très soigneusement. Pour cela, il faut :

1° N'employer que des récipients en métal.

Les seaux en bois sont d'un nettoyage très difficile à cause de leur porosité. Ils ne doivent donc pas servir à faire la traite, ni à conserver le lait jusqu'au moment de la livraison.

2° Laver soigneusement les seaux à traire.

On emploiera à cet effet de l'eau bouillante, l'eau de puits ou de source qui n'a pas été portée pendant une quinzaine de minutes à l'ébullition, contient souvent beaucoup de microbes qui passent dans le lait. Le microbe de la fièvre typhoïde, en particulier, provient le plus souvent de l'eau. Si le seau est gras, on mettra un peu de cristaux dans l'eau de lavage. On rincera avec de l'eau tiède contenant un peu d'eau de Javel (une cuillerée à soupe d'eau de Javel pour 10 litres d'eau de rinçage). L'eau ainsi javellisée achèvera de détruire les microbes contenus dans le seau. On évitera d'essuyer celui-ci, et on le laissera sécher à l'abri de la poussière et de préférence au soleil ;

3° Nettoyer les flancs et la mamelle de la vache avant de traire.

Les saletés qui sont fixées après les flancs et les mamelles de la vache sont une des causes principales de la contamination du lait. Il ne faut pas oublier qu'un gramme de bouse de vache renferme un milliard de microbes, un gramme de paillis ou de terre, plusieurs millions. Beaucoup de ces microbes, en particulier ceux provenant de la bouse de vache, sont capables de se développer dans le lait et de l'altérer rapidement.

Au moment de la traite, passez sur les flancs et la mamelle, une éponge ou un linge humide ; cela collera les saletés après les poils, et la peau, et les empêchera de tomber dans le lait pendant la traite. Vous pouvez, là encore, employer de l'eau javellisée. La queue de la vache devrait, aussi être attachée à la cuisse, pour éviter que l'animal, en la remuant, ne projette des saletés dans le lait ;

4° Se laver les mains et mettre un tablier propre avant de traire.

Il ne faut pas se mouiller les mains avec les premiers jets de lait, sous prétexte que cela facilite la traite ; on évitera aussi de mettre un tablier sale, qui reste ensuite accroché dans l'étable jusqu'à la traite suivante, et n'est que bien rarement lavé. Cette pratique, encore trop répandue, est une des causes principales de l'altération du lait, les saletés fixées après le tablier tombent facilement dans le seau à traire ;

5° Ne pas faire la litière ni distribuer de foin, pendant la traite.

Le foin et le fumier contenant des quantités énormes de microbes, en le remuant, on augmente d'une façon très notable la quantité de microbes qui se trouvent dans l'air et qui tombent dans le lait pendant la traite. Si on veut donner des aliments aux animaux pour qu'ils soient plus tranquilles, on leur distribuera seulement des betteraves et des aliments concentrés : tourteaux, farines ou son ;

6° Rejeter les premiers jets de lait.

Les microbes qui sont dans la mamelle viennent de l'extérieur et se trouvent dans les trayons en rejetant les premiers jets de lait, vous procédez à un véritable lavage de ces trayons.

Enfin, nous rappelons que la traite doit être faite à fond. C'est, en effet, le lait de la fin de la traite qui renferme le plus de matières grasses ; en ne travaillant pas à fond, on arrive donc au même résultat qu'en écrémant le lait. En particulier, si la vache allaite un veau, il faut d'abord faire téter celui-ci avant de traire ; l'opération inverse, encore trop souvent pratiquée, est une fraude.

Après la traite, on évite l'altération du lait en le tamisant, puis en le refroidissant et en le tenant au frais.

Surtout quand la traite n'a pas été faite avec tout le soin désirable, le lait renferme de grosses saletés (débris de fourrages, litières, bouse, etc.), qui sont, nous l'avons déjà signalé, remplies de microbes.

On en débarrassera le lait en le passant sur une toile métallique, très fine, et surtout très propre. Cette toile doit être soigneusement bouillie après usage, si elle doit resservir.

Les microbes se développant rapidement quand ils trouvent une température favorable, il importe, par conséquent, de le refroidir immédiatement à sa sortie du pis. Pour cela, on le sortira d'abord de l'étable, à cause de la température qui y règne, des nombreux microbes qui s'y trouvent et des mauvaises odeurs que le lait prend très facilement.

Plus le refroidissement est rapide et plus il est intense, mieux le lait se conserve. Aussitôt tamisé, le lait sera placé dans des bassins contenant de l'eau fraîche, eau qui sera renouvelée plusieurs fois en été. A l'heure actuelle, avec la diffusion de l'énergie électrique, ce problème du refroidissement du lait deviendra facile à solutionner. L'un des premiers moteurs installés à la ferme, servira certainement à pomper l'eau. Or, dès qu'on a de l'eau sous pression, il suffit d'installer un petit réfrigérateur analogue à ceux qui sont employés dans les laiteries pour le refroidissement de la crème ; l'eau y circule de bas en haut, à l'intérieur, et le lait à l'extérieur de haut en bas, il se refroidit ainsi très rapidement.

Jusqu'au passage du laitier, le lait sera conservé dans un logement frais, propre, et dont les murs seront fréquemment blanchis à la chaux. Les caves présentent à cet égard le grand inconvénient d'être remplies de moisissures qui tombent dans le lait et l'altèrent. Il vaut mieux avoir une pièce spéciale exposée au nord ou à l'est, et à l'abri des mauvaises odeurs. En outre, en été, on maintiendra le lait dans des bassins contenant de l'eau aussi fraîche que possible.

A. CHOLLET,

Professeur à l'Ecole de Laiterie
de Surgères.

BOLCHEVISME



— Mais quand vous aurez ruiné les paysans, nous le saurons... qu'est-ce qu'il y aura pour manger ?
— Il poussera de l'herbe...

Ventes sur Souches

De divers côtés, on nous signale que des viticulteurs n'ont pas hésité à conclure des ventes sur souches de la prochaine récolte.

C'est ainsi notamment qu'à la fin du mois de juillet, certains vigneron des côtes du Cher ont vendu, à 10, 11, 12 ou 13.50 le degré — bourru — des vins rouges de la vendange prochaine.

Nous n'avons jamais cessé de mettre en garde les viticulteurs contre de telles spéculations.

Si, en effet, elles se généralisaient, elles mettraient le commerce en mesure de provoquer, dès la vendange, une baisse dont la majorité des vignerons serait victime. Les perspectives de la récolte comportent, chaque jour, une diminution sensible des rendements espérés.

Les nouvelles qui nous parviennent de partout ne sont guères réjouissantes. Cochylys, eudemis, oïdium, rot ont fait de sérieux dégâts dans des vignobles qui promettaient, il y a trois semaines, une très abondante récolte.

Raison de plus d'être circonspect !

Le poison est dangereux pour tous
contre les rats, utilisez sans danger
VIRUS ROUGE, tueur de rats
Pharm.-Drog. Amp. 4.50. - Ets OLIVIER, Angivion

Service de Droit rural et de Défense juridique

Service de consultations de Droit Rural et de Défense Juridique et Fiscale, réservé à nos adhérents et concernant toutes questions : baux, mitoyenneté, bornages, impôts, végétations, ventes, échanges, contrats, etc., etc.

Les syndiqués devront nous adresser, par lettre, leurs questions aussi détaillées que possible (avec plan ou schéma s'il est nécessaire) et joindre, pour couvrir les frais de cette consultation (recherches, affranchissement, etc...), la modique somme de 5 francs par question. Discretion absolue.

Adresser toutes correspondances au nom de M. R. FAIVRE, Service technique du Syndicat, 2, rue Scribe,

Foires et Marchés de la Semaine

Dimanche 25 septembre. — Héric, Saint-André-des-Eaux, Vuc.

Lundi 26. — Moisdon, Montoir-de-Bretagne, Nozay, Pontchâteau.

Mardi 27. — Sion-les-Mines, Vallet, Varades, Montoir-de-Bretagne, Paulx.

Mercredi 28. — Guérande, Prinquiaud, Châteaubriant, Savenay.

Jeudi 29. — Guéméné-Penfao, La Pallet, Riaillé, Saint-Michel-Chef-Chef, Ancenis, La Chapelle-Heulin, Cordemais.

Vendredi 30. — Assacé, Val-de-Morère, Clisson, Paulx, St-Nazaire.

Samedi 1^{er} octobre. — Abbaretz, Massérac, Saint-Etienne-de-Montluc.

LISEZ CHAQUE SEMAINE
NOS « OFFRES ET DEMANDES »
L'UNE DE CES ANNONCES
PEUT VOUS INTERESSER

Huiles à Machines

Nous pouvons fournir à nos Adhérents huiles et graisses de première qualité, marchandise rendue franco toutes gares. Les bidons de 25 et 50 litres sont facturés 25 et 30 fr. et repris, si retournés franco à l'usine, en bon état. Les fûts de 100 et 170 kilos sont gratuits, ainsi que les emballages de graisses.

Pour Machines Agricoles :

	Par 100 k.	25 l.
Demi-fluide	3 20	3 60
Epaissie	3 36	3 70
P ^r cylindre vapeur	4 50	4 90
Pour Mouvements	3 40	3 80
P ^r Transmissions	3 20	3 60
P ^r Moteur Electr.	4 20	4 60
P ^r Moteur Diesel	4 20	4 60

Pour écremeuses :

Demi-blanche	4 10	4 50
Blanche pure	4 60	5 20

Pour Moteurs et Autos :

Très fluide (Ford)	3 00	4 30
Fluide, 1/2 fluide	4 20	4 60
1/2 épaisse	4 40	4 80
Epaissie	4 70	5 10

Huile Noire épaisse pour boîtes de vitesses

4 20 4 40 4 80

Huile « Evergreen » toujours verte, supérieure. A demi-fluide et B. B. demi-épaisse

7 40 7 80 8 20

Huile de ricin pure

8 20 8 40 8 80

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conversion des Rentes

5 % 1915-1916, 6 % 1920, 6 % 1927 et 5 % 1928,
des obligations du Trésor 6 % 1927
et des bons du Trésor 7 % 1927.

Conformément à la loi du 17 septembre 1932 et au décret du 17 septembre 1932 (Journal Officiel du 18 septembre 1932), il est procédé à la conversion des rentes 5 % 1915-1916, 6 % 1920, 6 % 1927 et 5 % 1928, des obligations du Trésor 6 % 1927 et des bons du Trésor 7 % 1927 en RENTES 4 % AMORTISSABLES EN 15 ANS à raison de 4.50 de rente par 100 frs de capital nominal de chaque fonds converti, ou au remboursement de ces titres au pair.

Ces porteurs de titres, qui acceptent la conversion, n'ont quant à présent aucune démarche à faire, ils recevront jusqu'au 1^{er} novembre 1932 les intérêts des titres dont ils sont actuellement possesseurs ; ils toucheront, à la même date, la prime acquise sur les rentes 6 % 1927 et les bons 7 % 1927 qu'ils détiennent. Un avis fera connaître ultérieurement dans quelles conditions sera effectué l'échange des anciens titres contre les nouveaux.

Ceux qui opteront pour le remboursement devront en faire la demande dans les délais suivants : en France, en Algérie, en Tunisie et au Maroc, avant le 25 septembre 1932, dans les Colonies françaises, six jours à dater de la promulgation du décret du 17 septembre 1932.

Les demandes seront reçues à la Caisse de tous les comptables du Trésor (Caisse centrale du Trésor public au Ministère des Finances, Recette centrale des finances et Receveurs percepteurs de la Seine, Trésoriers payeurs généraux, Receveurs particuliers des finances et Percepteurs).

CARACTÉRISTIQUES DES NOUVELLES RENTES

Jeux-à-jouer 1^{er} Novembre 1932. Coupons semestriels - Amortissement par tirages au sort ou rachats en Bourse.

Exemption de toute taxe spéciale sur les valeurs mobilières. Le remboursement par anticipation ne pourra pas être effectué avant le 1^{er} Janvier 1935.

AVANTAGES SPÉCIAUX AUX PETITS RENTIERS

Des rentes viagères comportant des avantages particuliers seront, 0/10 en font la demande avant le 31 mars 1933, déduites, en échange de leurs titres au porteur de rentes perpétuelles 3 %, 4 %, 1917, 4 %, 1918, 5 %, 1915-1916 et 6 % 1920 qui ont souscrit ou acquis ces titres avant le 30 novembre 1920, lorsqu'ils seront âgés de 60 ans au moins pourvu qu'ils ne soient pas inscrits au rôle de l'impôt sur le revenu.

Feuilleton du SYNDICAT DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE 17

Le Mystère de Malbackt

PAR
MAX DU VEUZIT

Non, ces pensées d'excuses ne me vinrent pas et c'est indignée et désemparée que je rentrai à Malbackt ce jour-là...

Comment refais-je le chemin dangereux sans accident ? Je ne sais... J'allais machinalement, la tête en feu, les jambes molles, brisées par le découragement qui m'anéantissait toute entière.

